

- Révision allégée – Résumé non-technique



**PLAN D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI)
DE LA CC DU SOR ET DE L'AGOUT (81)**

VERSION POUR APPROBATION

SOMMAIRE

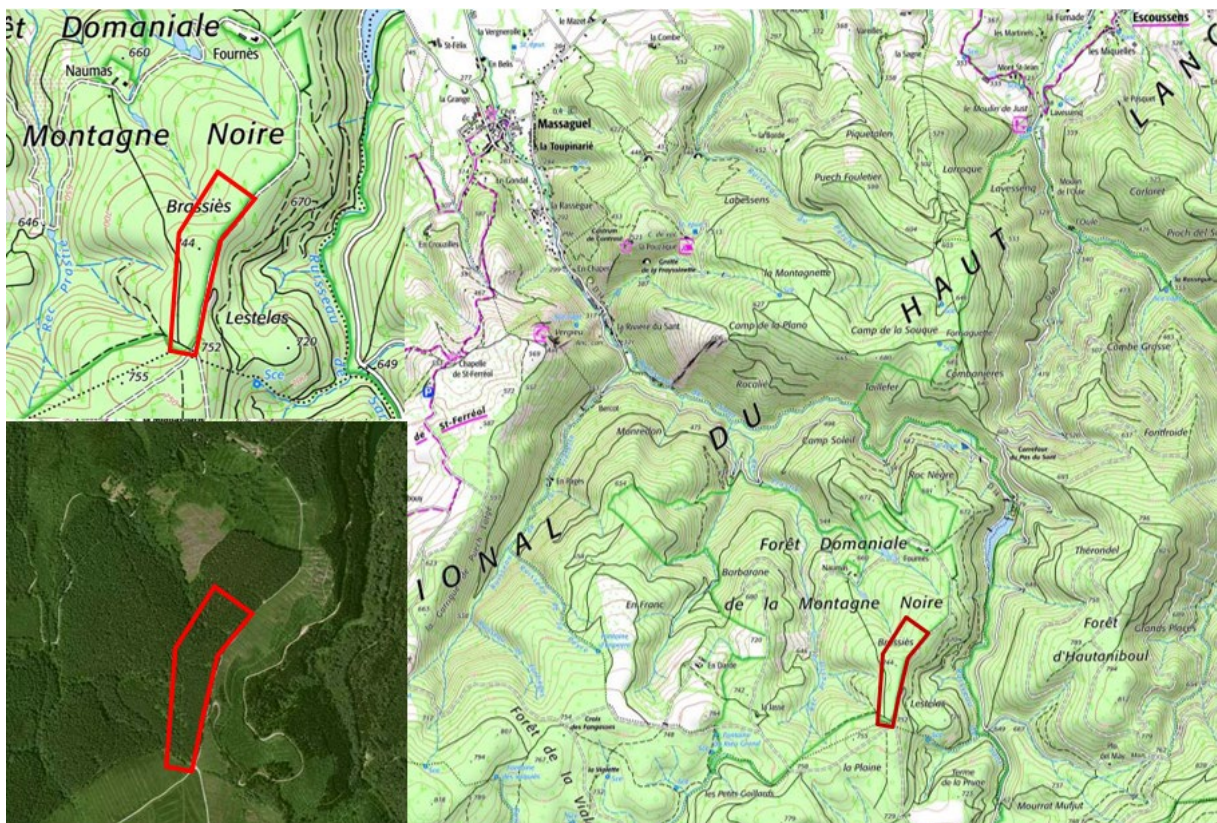
Objet de la révision allégée	3
Objectifs de l'évaluation environnementale.....	4
Synthèse de l'état initial de l'environnement	5
Localisation.....	5
Milieu physique, géologique et hydrologique.....	6
Contexte paysager.....	7
Milieux naturels.....	10
Ressources en eau.....	14
Risques et nuisances	16
Synthèse des composantes environnementales.....	18
DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES, ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE.....	19
La démarche de sélection du site de projet.....	19
Choix de la variante de moindre impact	19
Evolutions apportées au Document d'urbanisme et analyse des incidences sur l'environnement	21
Perspectives d'évolution du site en l'absence de révisions allégées	21
effets notables prévisibles sur les paysages.....	22
Exposé des effets notables sur les milieux naturels et la biodiversité.....	23
Exposé des effets notables sur la ressource en eau.....	24
Exposé des effets notables sur l'exposition aux risques	25
Mesures permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser les incidences négatives.....	27
Mesures envisagées permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser les incidences sur les paysages.....	27
Mesures envisagées permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser les incidences sur les milieux naturels.....	27
Mesures envisagées permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser les incidences sur la ressource en eau	29
Mesures envisagées permettant d'éviter, de réduire et si possible de compenser les incidences sur l'exposition aux risques et aux nuisances	29
Incidences du projet sur les sites Natura 2000	30
Compatibilité avec les plans et programmes de rang supérieur.....	30
Indicateurs de suivi des effets de la mise en œuvre du projet sur l'environnement	31

OBJET DE LA REVISION ALLEE

La révision à modalités allégées du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout a pour objet la **réduction d'une protection des milieux naturels existante dans le PLUi en vigueur sous la dénomination de « réservoir majeur de biodiversité »**. Cette réduction doit permettre **l'implantation d'un projet de développement d'énergies renouvelables** (parc éolien) sur la commune de Massaguel, secteur de Lestelas et Naumas.

Ce projet de développement éolien porté par l'entreprise VSB est connu et accompagné par les communes depuis plusieurs années. Il comprend l'installation de 8 mats répartis sur les communes de Dournes (5 mats) et Massaguel (3 mats). Le projet prend place dans une forêt appartenant à l'Etat et gérée par l'Office National des Forêts (ONF). **Il fait l'objet d'une étude d'impact dédiée.**

L'unique modification envisagée n'affecte que le plan de zonage du PLUi – carte Massaguel Sud. Les parcelles impactées par la modification sont les parcelles cadastrées **n° C154, C155, C169, C170 et C171**. La surface du secteur dans lequel la trame « réservoir majeur de la TVB (Trame Verte et Bleue) à préserver (article L.151-23.2 du CU) » sera supprimée correspond à environ **11 ha**.



Carte 1 : Localisation du périmètre de projet justifiant la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout – Notice de présentation de la révision allégée.

OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Conformément à l'article R.104-8 du code de l'environnement, la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Cette démarche doit permettre de :

- **Prioriser les enjeux environnementaux** du territoire concerné ;
- **Analyser les effets notables**, tant positifs que négatifs de la mise en place du projet de révision allégée sur l'environnement ;
- **Proposer**, en cas d'incidences négatives, des **mesures susceptibles d'éviter, de réduire voire de compenser** ces incidences ;
- **Préparer le suivi environnemental** du document.

D'après l'article R.122-20 du code de l'environnement, cette évaluation environnementale doit comporter les chapitres suivants :

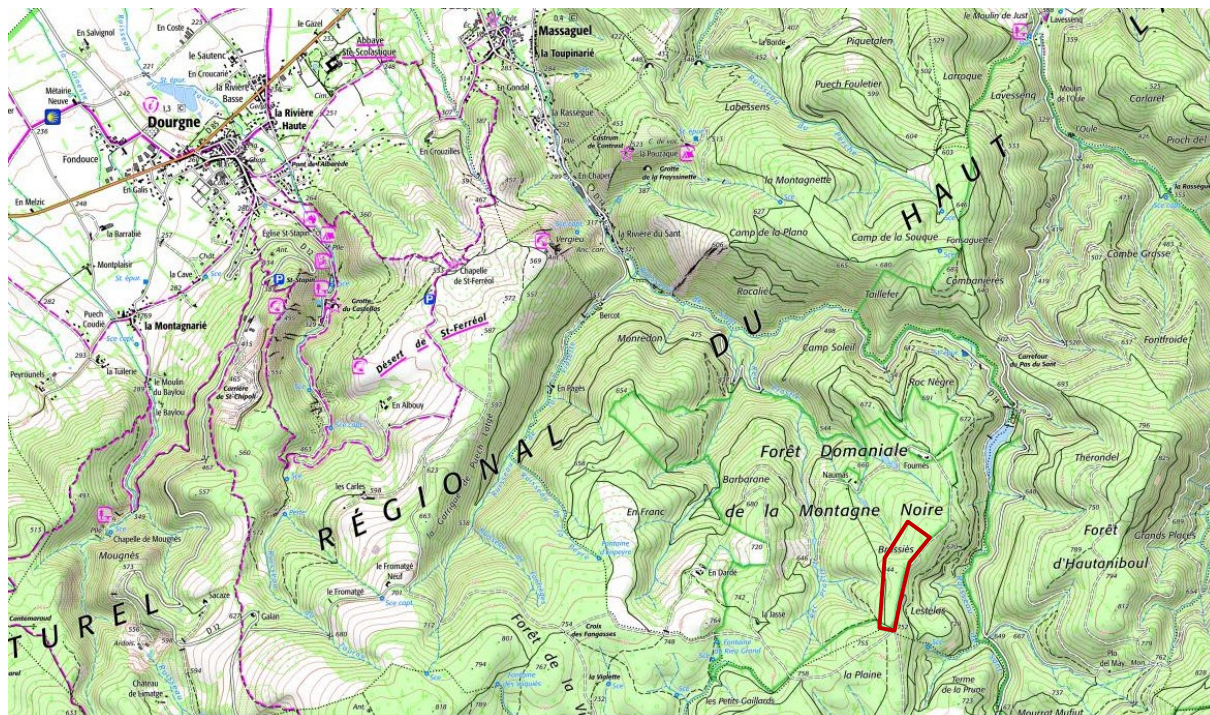
1. Un **résumé non-technique**
2. Une **présentation générale** du projet de révision allégée (objectifs, contenu, articulation avec d'autres plans ou programmes...);
3. Une description de **l'état initial de l'environnement**, de ses perspectives d'évolution sans mise en œuvre de la révision allégée
4. Les **solutions de substitution** raisonnables et l'exposé des motifs pour lesquels le projet de plan ou programme a été retenu au regard des objectifs de protection de l'environnement
6. Une description et une évaluation des **effets notables du projet** de révision allégée sur l'environnement ainsi que **l'évaluation des incidences Natura 2000** ;
7. Les **mesures prévues pour éviter, réduire et, dans la mesure du possible, compenser** les incidences négatives
8. Les **critères, indicateurs et modalités retenues** pour **suivre** les effets du document sur l'environnement
9. Une présentation des **méthodes utilisées** pour établir le rapport sur les incidences environnementales

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : paysages, biodiversité, risques et nuisances...

SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

LOCALISATION

Le site de projet se trouve au Sud-Est du territoire de la CC du Sor et de l'Agout et plus particulièrement au Sud-Est de la commune de Massaguel dans le massif de la Montagne Noire.



Carte 2 : Localisation du périmètre de projet justifiant la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout – Notice de présentation de la révision allégée.

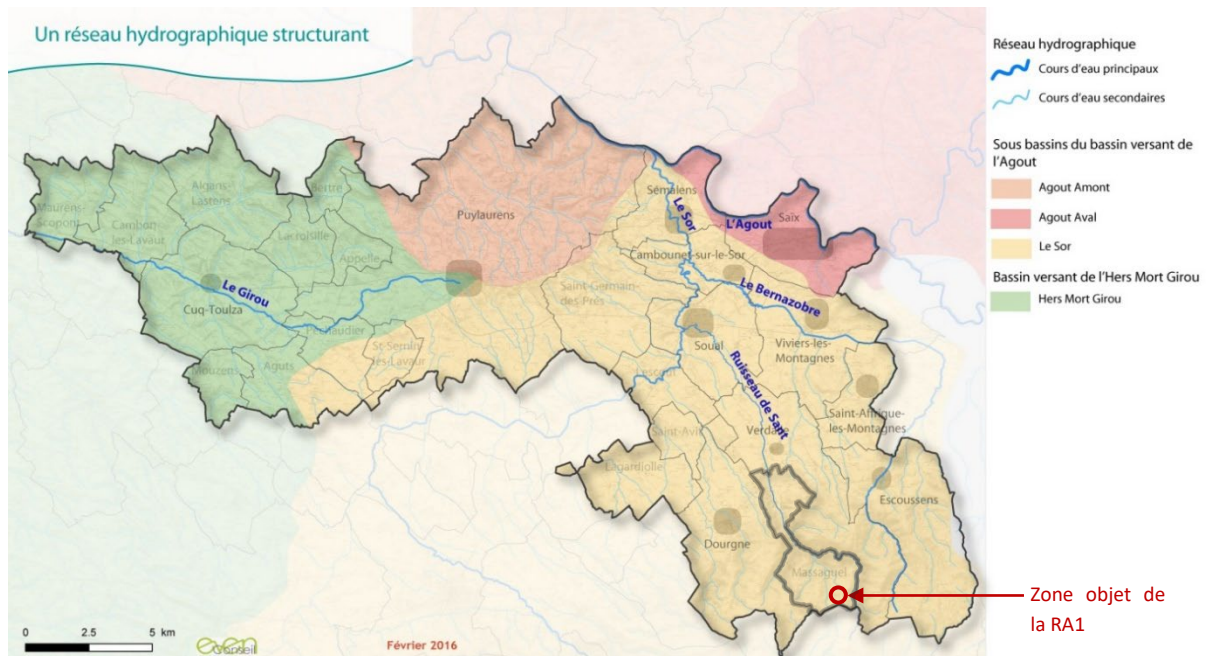
MILIEU PHYSIQUE, GEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEGEE

Le socle géomorphologique du territoire de la CC du Sor et de l'Agout est organisé en **trois grands ensembles** : le Massif de la Montagne Noire au sud, la plaine de Castres au centre et les terrasses alluviales du Sor et de l'Agout. Le site objet de la révision allégée n°1 est inclus dans **l'entité géomorphologique du massif de la Montagne Noire**, caractérisé par la présence de schistes, de grès et de calcaires qui marque un fort relief qui structure les paysages.

Le réseau hydrographique du territoire est structuré autour de trois cours d'eau : **l'Agout, le Sor et le Girou**. Le site objet de la révision allégée n°1 est situé à proximité du **ruisseau du Sant**, affluent du Sor.

La topographie du territoire est marquée au sud par la présence des reliefs de la **Montagne Noire**. Le site objet de la révision allégée n°1 est implanté dans ce massif, sur une **ligne de crête**. Son altitude est comprise entre **700 et 750 m NGF**.



Carte 3 : Organisation du réseau hydrographique du territoire – Source : EIE du PLUi Sor et Agout, 2016.

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

Tableau 1 : Synthèse des enjeux de la thématique « socle physique - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	ENJEU RETENU	NIVEAU
FORMATION GEOMORPHOLOGIQUE	La zone d'étude est localisée sur un relief. La topographie de ses terrains est vallonnée.	MODERE
FORMATION GEOLOGIQUE	La zone d'étude se place au niveau du massif de la Montagne Noire, dans l'ensemble de schistes paléozoïques qui peut être peu stable.	MODERE
FORMATION PEDOLOGIQUE	Les sols au droit de la zone d'étude sont des sols acides riches en limons et en sable, mélangés de cailloux plats, favorables à l'activité forestière.	MODERE

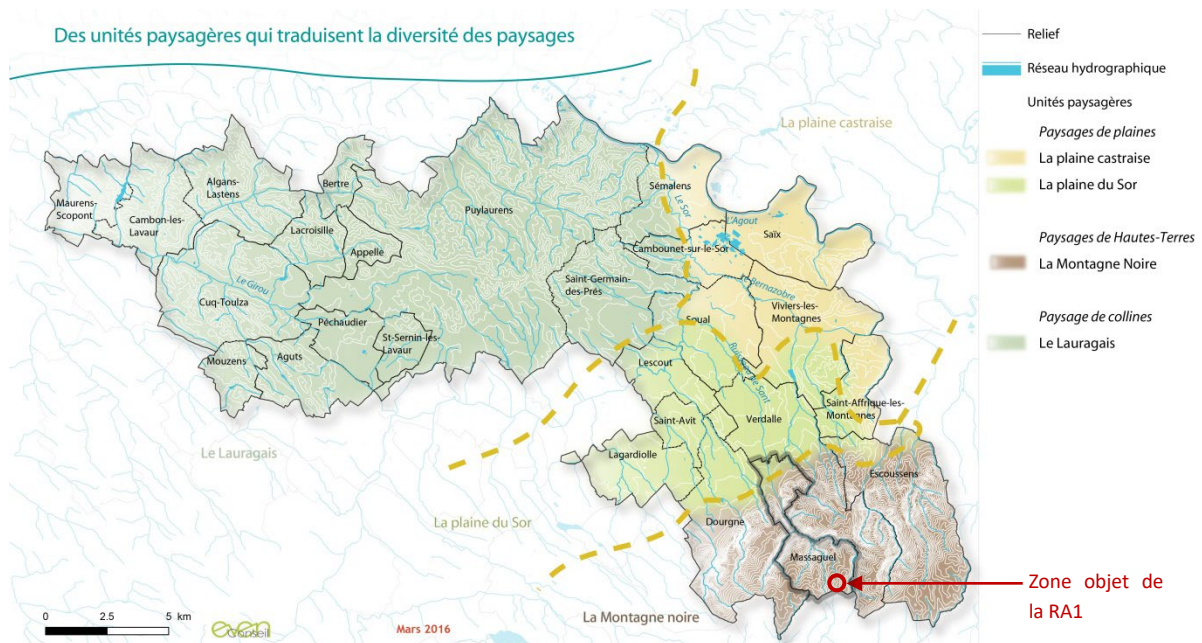
THEMATIQUES	ENJEU RETENU	NIVEAU
RESEAU HYDROGRAPHIQUE SUPERFICIEL	Le relief de la zone d'étude étant marqué, les eaux de ruissellement vont suivre la topographie locale et rejoindre le réseau hydrographique du Sor. L'état des eaux dans le secteur de la zone d'étude est bon.	FAIBLE
DONNEES METEOROLOGIQUES	Les données météorologiques présentées ne sont pas un enjeu, ce sont des paramètres utilisés pour la conception d'un projet.	MODERE

CONTEXTE PAYSAGER

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE

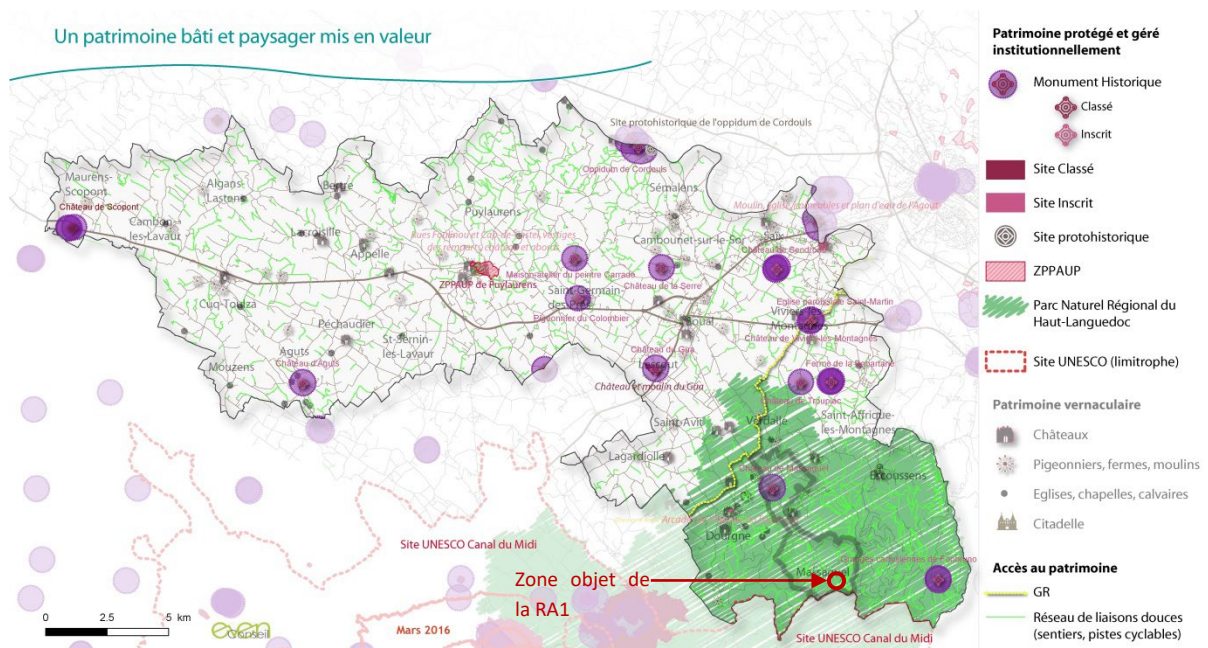
Les paysages du territoire de la CC du Sor et de l'Agout sont organisés en **5 unités paysagères** : La Plaine Castraise, la Plaine du Sidobre la Plaine du Sor, les collines du Lauragais et les Hautes Terres de la Montagne Noire.

Le site objet de la révision allégée n°1 est inclus dans l'unité paysagère des **Hautes Terres de la Montagne Noire**, caractérisée par ses **reliefs très marqués** et sa **couverture boisée très dense**. Cette unité paysagère est soumise à des **dynamiques de fermetures des espaces agricoles** et à **l'évolution des pratiques sylvicoles** (coupes claires).



Carte 4 : Entités paysagères – Source : EIE PLUi Sor et Agout, 2016

Le territoire de la CCSA présente un **patrimoine bâti riche**, reconnu par des périmètres de protection et/ou d'inventaire. **Le site objet de la révision allégée n°1 n'est cependant pas concerné par la présence d'un élément de patrimoine protégé.**

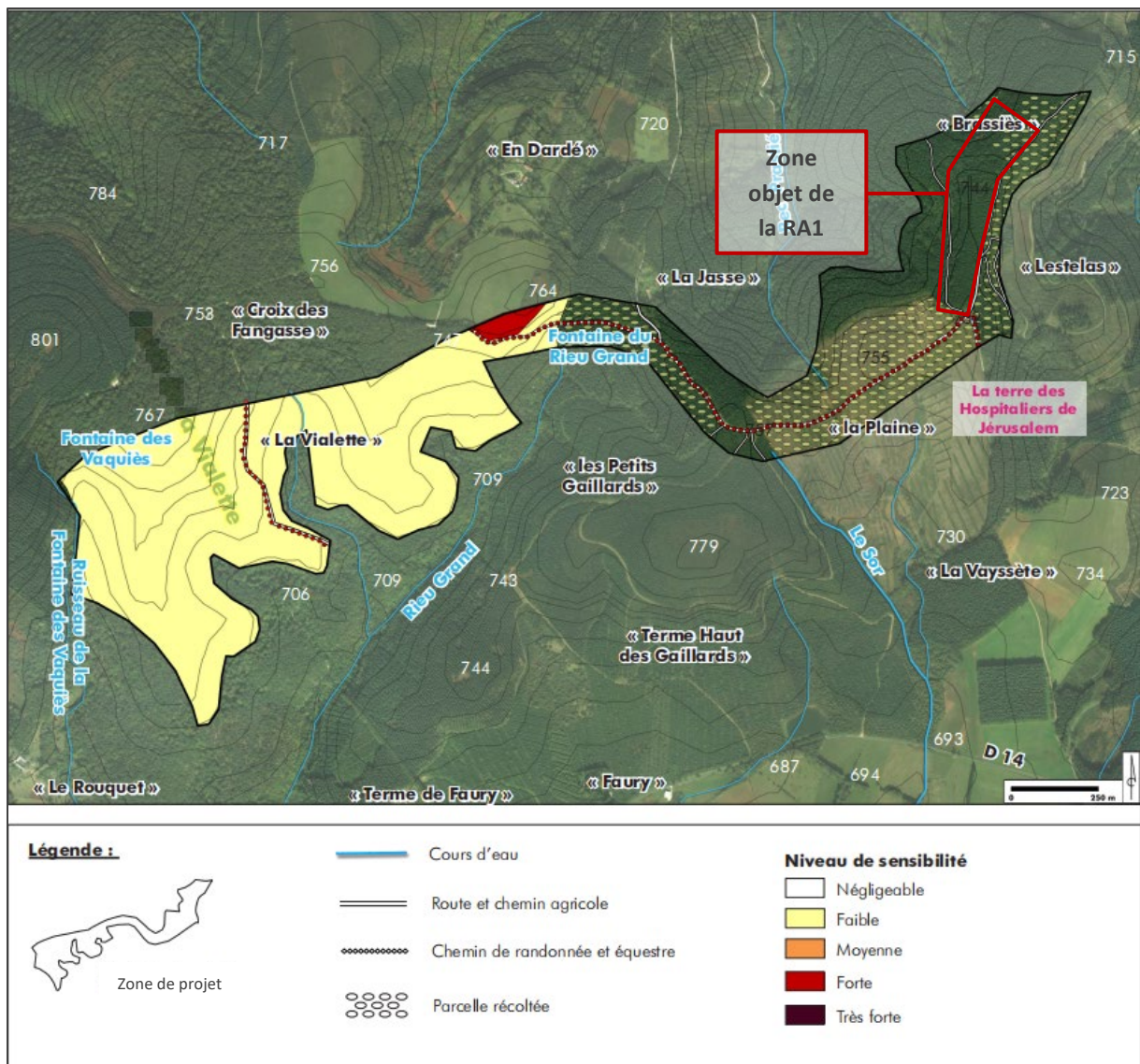


Carte 5 : Patrimoine protégé de la CC du Sor et de l'Agout – EIE du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

Tableau 2 : Synthèse des enjeux de la thématique « paysage » - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

ECHELLE	ENJEU RETENU
ECHELLE ELOIGNEE	Sensibilités paysagères depuis les plaines castraises, du Sor et Lauragaise.
ECHELLE RAPPROCHEE	Sensibilités paysagères depuis la fin de la plaine du Sor.
ECHELLE IMMEDIATE	Sensibilités paysagères au niveau des lieux-dits isolés autour de la zone d'étude.
ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE	Sensibilités paysagères depuis le chemin de randonnée qui la traverse.



Carte 6 : Synthèse des enjeux de l'étude paysagère à l'échelle de la zone de projet - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Viallette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019.

MILIEUX NATURELS

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE

La CCSA est marquée par une **occupation du sol variée** : des boisements notamment sur le massif de la Montagne Noire, des parcelles agricoles sur une très grande partie du territoire, une maille bocagère importante et une trame bâtie, notamment dans les espaces de plaine.

Le site objet de la révision allégée n°1 localisé dans le massif de la Montagne Noire est quant à lui occupé par des boisements, essentiellement de résineux.

La CCSA possède un patrimoine naturel riche, reconnu par la présence de périmètres de protection, d'inventaire ou de gestion du patrimoine naturel. On compte en effet :

- **2 sites Natura 2000** : « Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou » et « Montagne Noire occidentale » ;
- **2 Réserves Naturelles** : « Héronnière de la Crémade » et « Grotte de Castellans » ;
- **16 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique** ;
- **5 Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.

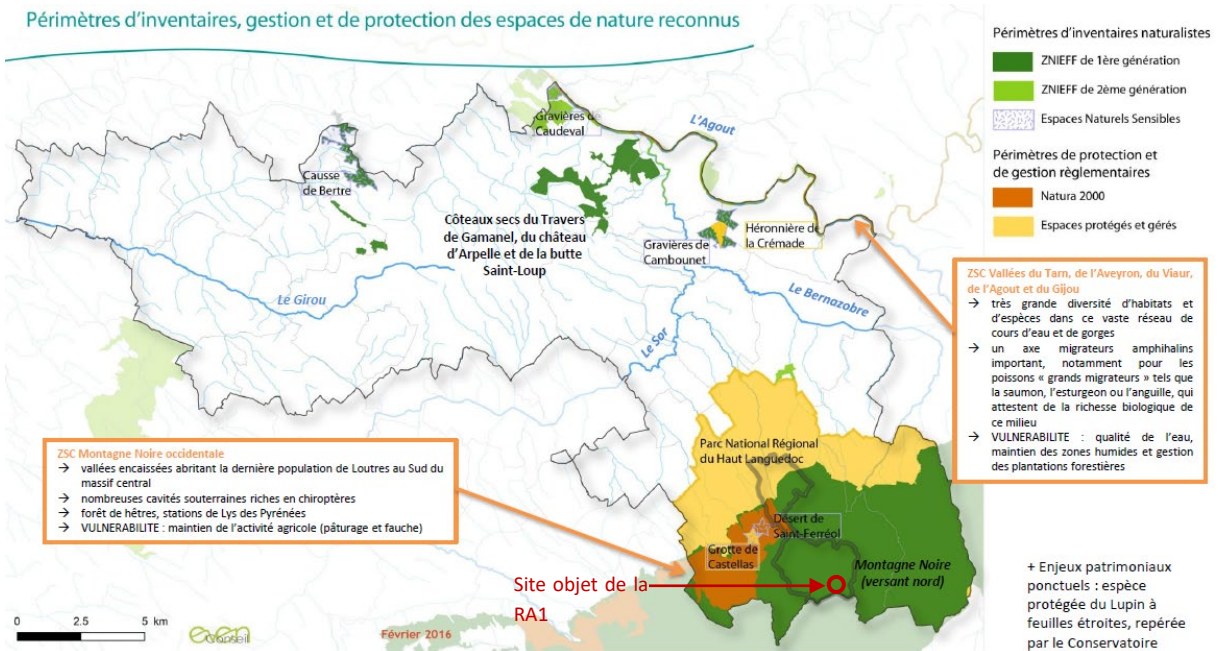
Le territoire est partiellement inclus dans le périmètre du **Parc Naturel Régional (PNR)** du Haut-Languedoc.

Le site objet de la révision allégée n°1 est concerné par la présence de la ZNIEFF de type I « Forêts d'Hautaniboul, de Cayroulet et du Pas de Sant » et par la ZNIEFF de type II « Montagne Noire ».

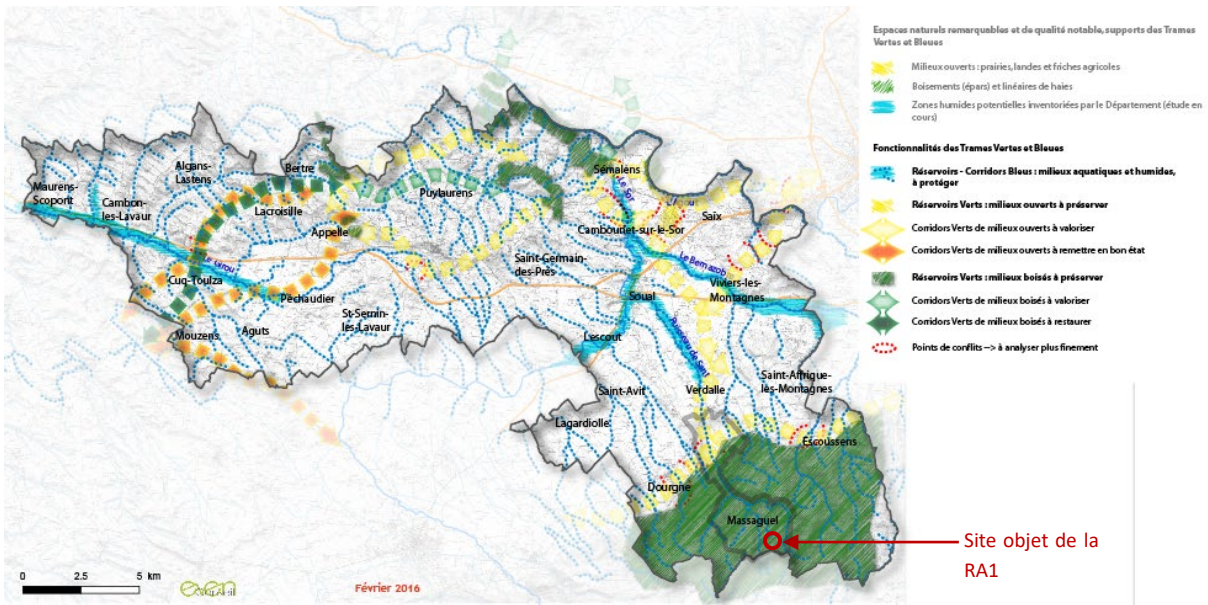
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal affine, à l'échelle supra communale et communale, les éléments de la Trame Verte et Bleue identifiés dans les documents supérieurs, tels que le SCoT Autan Coccagne ou encore la Trame Verte et Bleue déclinée par le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. La Trame Verte et Bleue du territoire est notamment composée d'un **réservoir de biodiversité de milieux boisés à préserver sur la Montagne Noire, de corridors écologiques de milieux boisés et ouverts à valoriser ou à reconstituer sur la partie de plaine.**

Le site objet de la révision allégée n°1 est inclus dans un réservoir de biodiversité de milieux boisés.

Périmètres d'inventaires, gestion et de protection des espaces de nature reconnus



Carte 7 : Périmètres d'inventaires de la CC du Sor et de l'Agout – EIE du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout



Carte 8 : Trame Verte et Bleue de la CC du Sor et de l'Agout – EIE du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

LA FLORE

Sur le site objet de la révision allégée n°1, les relevés floristiques ont permis d'identifier la présence d'une espèce patrimoniale rare : *Impatiens noli-tangere* :

- Espèce protégée,

- Inscrite sur liste rouge mondiale des espèces menacées, liste rouge de la flore vasculaire de France métropolitaine et liste rouge de la flore vasculaire de Midi-Pyrénées – préoccupation mineure ;
- Espèce déterminante ZNIEFF.

Le site objet de la révision allégée n°1 est également concernée par la présence de la Mousse cactus, espèce envahissante.



Photo 1 : A gauche : *Impatiens noli-tangere* – Y. MARTIN, inpn.mnhn.fr. A droite, *Campylopus introflexus* (Mousse cactus) – D. HAPPE, inpn.mnhn.fr.

LES HABITATS

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des habitats naturels que l'on retrouve sur le site objet de la révision allégée :

Tableau 3 : Caractéristiques des habitats présents au droit du site objet de la révision allégée n°1 - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Violette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019.

PLANTATION DE RESINEUX	COUPE (CLAIRIERE) FORESTIERE
 <p data-bbox="392 624 612 651">Plantation de résineux</p>	
ENJEU NON-SIGNIFICATIF	ENJEU MODERE
OURLET A FOUGERE AIGLE	SAULAIE MARECAGEUSE
	
ENJEU MODERE	ENJEU FORT

LA FAUNE

AMHIBIENS ET REPTILES

Sur le site objet de la révision allégée n°1, les relevés faunistiques ont permis de relever la présence du lézard des murailles, espèce protégée.

Cette espèce fréquente un grand nombre d'habitats naturels comme les haies, les talus, les friches, les buissons, les lisières, etc.

OISEAUX

Le site objet de la révision allégée n°1 est concerné par des enjeux liés au passage migratoire des passereaux et des rapaces. Sont également recensés un point de contact avec **la chouette hulotte** et une zone de pompe (comportement de prise d'ascendance).

LES CHAUVES-SOURIS

Aucun chiroptère n'a été recensé lors des mesures de recensement organisées sur le site objet de la révision allégée n°1. La Pipistrelle commune, le Noctule de Leisler, la Pipistrelle pygmée et le Minoptère de Schreibers ont été observés à proximité du site.



Photo 2 : Chouette hulotte -S. WROZA, inpn.mnhn.fr



Photo 3 : A gauche, Noctule de Leisler – L. ARTHUR. A droite, Pipistrelle commune – M. WINTER. inpn.mnhn.fr.

RESSOURCES EN EAU

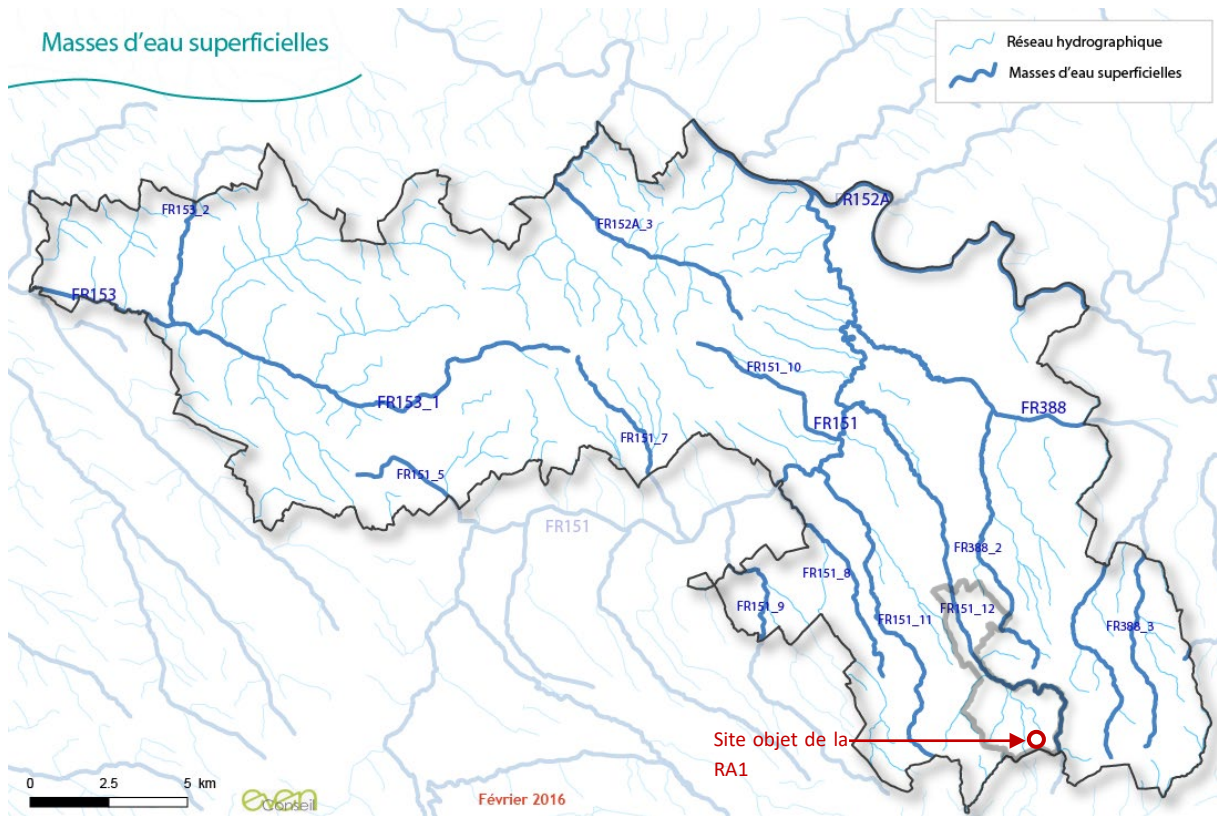
ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE

Le territoire de la CCSA compte 5 masses d'eau souterraines. **Le site objet de la révision allégée n°1 est concerné par la masse d'eau « Socle du bassin versant du Tarn et l'ouest des Grands Causses – partie sud », particulièrement vulnérable aux pollutions d'origine phytosanitaire.**

Le territoire de la CCSA compte 17 masses d'eau superficielles. **Le site objet de la révision allégée n°1 n'est pas concerné par la présence d'une masse d'eau superficielle. Cependant, il est situé à proximité du Ruisseau du Sant, particulièrement sensible aux rejets de stations d'épuration collectives, aux pollutions à l'azote d'origine agricole et aux pesticides.**

Plusieurs captages pour l'alimentation en eau potable sont recensés sur le territoire. Tous sont protégés par des périmètres de protection. **Le site objet de la révision allégée n°1 est situé à proximité du captage du barrage du Pas de Sant. Il n'est toutefois pas inclus dans le périmètre de protection de celui-ci.**

Le territoire est maillé par 17 stations d'épuration, globalement toutes conformes en équipement et en traitement. **Le site objet de la révision allégée n°1 n'est pas connecté à un réseau d'assainissement collectif.**



ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau suivant fait la synthèse des enjeux identifiés pour la thématique ressource en eau dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact :

Tableau 4 : Synthèse des enjeux de la thématique « ressource en eau » - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	ENJEU RETENU	NIVEAU
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	La zone d'étude est localisée au droit d'une masse d'eau présentant un mauvais état chimique dû à une teneur importante en nitrates.	MODERE
USAGES DE EAUX	La zone d'étude est localisée au niveau des périmètres des zones sensibles à la pollution des barrages des Cammazes et du Pas du Sant.	MODERE

RISQUES ET NUISANCES

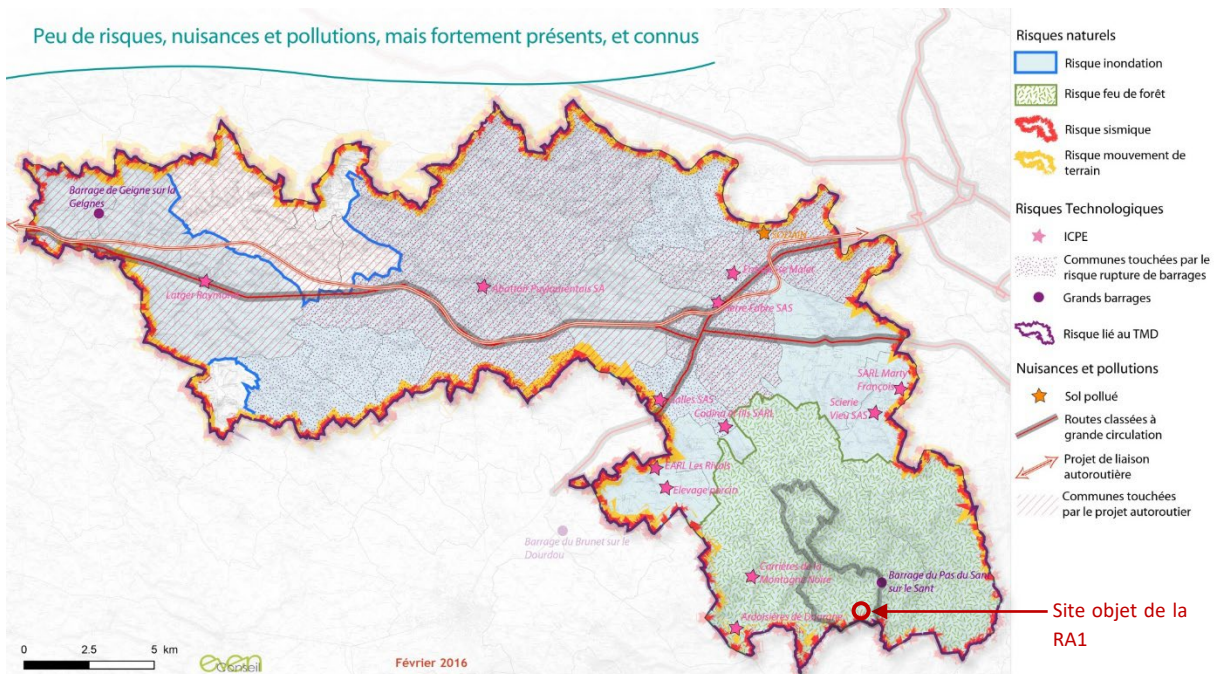
ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEGEE

Le territoire est particulièrement concerné par :

- Un risque incendie – feu de forêt, notamment sur l'espace de la Montagne Noire ;
- Un risque inondation localisé sur le Sor et sur l'Agout.

Les risques industriels (notamment induits par la présence d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) ainsi que les nuisances, notamment sonores, sont très ponctuels.

Le site objet de la révision allégée n°1 est inclus dans le massif de la Montagne Noire. Il est donc concerné par un risque incendie – feu de forêt.



Carte 9 : Localisation des zones concernées par des risques, des nuisances et des pollutions - EIE du PLUI de la CC du Sor et de l'Agout

ENJEUX IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau suivant fait la synthèse des enjeux identifiés pour la thématique « risques et nuisances » dans le cadre de l'élaboration de l'étude d'impact :

Tableau 5 : Synthèse des enjeux de la thématique « risques et nuisances » - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	ENJEU RETENU	NIVEAU
FEU DE FORET	La zone d'étude est localisée dans un massif sensible au risque de feu de forêt.	FORT

THEMATIQUES	ENJEU RETENU	NIVEAU
FOUDRE	La densité de foudroiement du Tarn est évaluée comme « moyenne ».	MODERE
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Les routes départementales RD14 et RD12 passent respectivement à 300m à l'est et à 1km à l'ouest de la zone d'étude.	MODERE

SYNTHESE DES COMPOSANTES ENVIRONNEMENTALES

Le tableau suivant présente la sensibilité de la thématique au regard de l'état initial de l'environnement.

Tableau 6 : Synthèse des sensibilités environnementales identifiées au droit du site objet de la révision allégée n°1 – EVEN Conseil

THEMATIQUE	NIVEAU DE SENSIBILITE DE LA THEMATIQUE
MILIEU PHYSIQUE, GEOLOGIE ET HYDROLOGIE	/
CONTEXTE PAYSAGER	MODERE
	<i>La réduction du réservoir de biodiversité au droit du site pourrait induire des incidences plus ou moins importantes sur les paysages (suppression des boisements sans compensation).</i>
MILIEUX NATURELS	FORT
	<i>La réduction du réservoir de biodiversité au droit du site pourrait induire des incidences importantes sur les milieux naturels et la biodiversité. En effet, la suppression des boisements pourrait entraîner la destruction d'espèces faunistiques et floristiques parfois menacées ainsi que l'altération du fonctionnement des milieux naturels en présence.</i>
RESSOURCE EN EAU	MODERE
	<i>La réduction du réservoir de biodiversité au droit du site pourrait induire des incidences sur la ressource en eau. En effet, la destruction des boisements pourrait augmenter la sensibilité du site au ruissellement des eaux pluviales et induire la pollution de la ressource, notamment du ruisseau de Sant situé en contrebas.</i>
RISQUES ET NUISANCES	FAIBLE / MODERE
	<i>La réduction du réservoir de biodiversité au droit du site pourrait limiter son exposition au risque incendie. La destruction des boisements pourrait induire des incidences sur l'érosion des sols.</i>

DESCRIPTION DES SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES EXAMINEES, ET INDICATION DES PRINCIPALES RAISONS DU CHOIX EFFECTUE

LA DEMARCHE DE SELECTION DU SITE DE PROJET

La localisation du site objet de la révision allégée n°1 résulte du choix de la localisation d'implantation du projet de parc éolien. Celui-ci a pris en compte :

- Le potentiel éolien de la région, très favorable dans le Tarn ;
- Les contraintes règlementaires en vigueur : implantation à 500m de toute construction à usage d'habitation, à 300m d'une installation nucléaire, à 250m d'un bâtiment à usage de bureau, à 30km d'un radar météorologique et à 30km du radar de l'aviation civile le plus proche ;
- La charte du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc qui définit des zones de sensibilité à l'éolien ;
- La capacité d'accueil du réseau électrique.

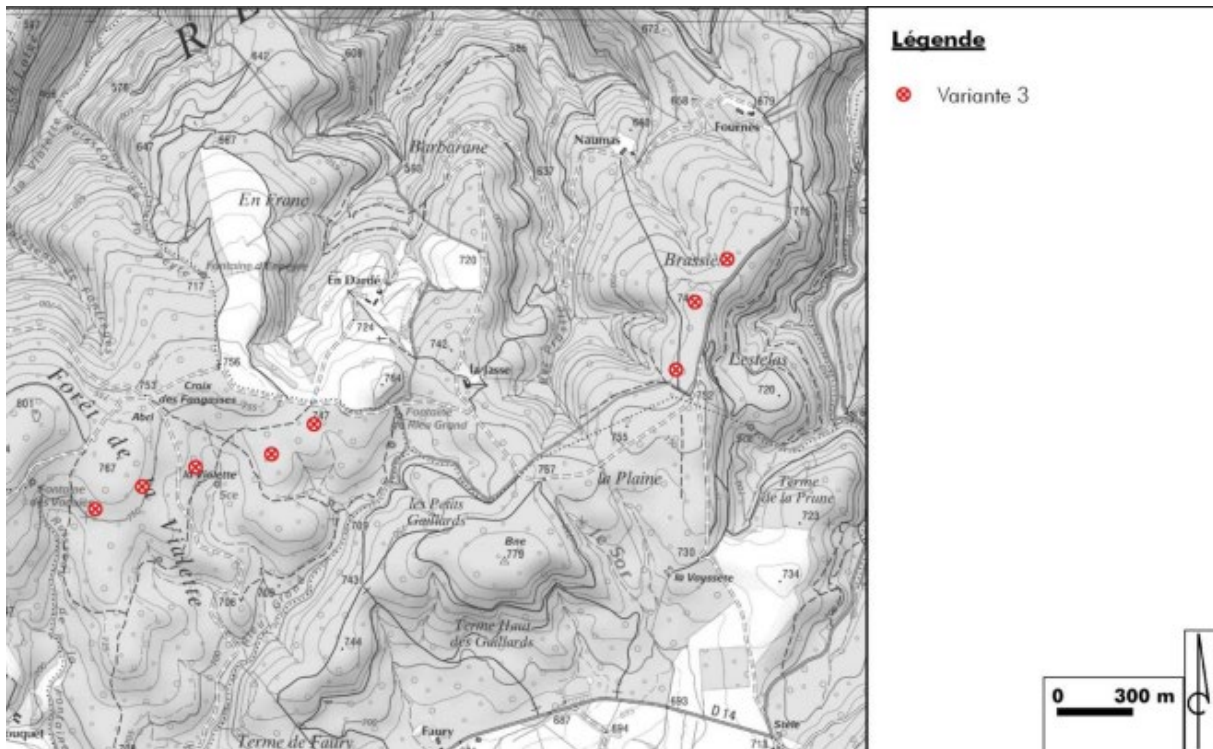
CHOIX DE LA VARIANTE DE MOINDRE IMPACT

Dans le cas du projet, 3 variantes d'implantation ont été étudiées :

Tableau 7 : Variantes d'implantation étudiées dans le cadre de l'étude d'impact - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 3
<p>La variante 1 propose l'implantation de 13 éoliennes réparties sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux axes Est-Ouest localisés sur la commune de Dourgne et formés par les éoliennes D1 à D3 d'une part et D4 à D8 d'autre part. • Une courbe Sud-Ouest / Nord-Est localisée sur la commune de Massaguel et formée par les éoliennes M1 à M5 	<p>La variante 2 propose l'implantation de 12 éoliennes réparties sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un axe Est-Ouest localisé sur la commune de Dourgne et formé par les éoliennes D1 à D7. • Une courbe Sud-Ouest / Nord-Est localisée sur la commune de Massaguel et formée par les éoliennes M1 à M5 	<p>La variante 3 propose l'implantation de 8 éoliennes réparties sur plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un axe Est-Ouest localisé sur la commune de Dourgne et formé par les éoliennes D1 à D5. • Une courbe Sud-Ouest / Nord-Est localisée sur la commune de Massaguel et formée par les éoliennes M1 à M3

La variante retenue est la variante 3, qui présente le moins d'incidences négative sur l'environnement.



Carte 10 : Variante 3 (variante retenue) - Etude d'impact sur l'environnement – Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

EVOLUTIONS APPORTEES AU DOCUMENT D'URBANISME ET ANALYSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

PERSPECTIVES D'EVOLUTION DU SITE EN L'ABSENCE DE REVISIONS ALLEGES

En l'absence de révisions allégées, le classement actuel du site en « Réservoirs majeurs de la Trame Verte et Bleue à préserver » (L.151-23 du Code de l'Urbanisme) interdit le défrichement. Les seuls déboisements autorisés sont conditionnés à des replantations compensatrices et concernent :

- La création d'infrastructures nécessaires à la protection et à la mise en valeur de la forêt et les coupures agricoles imposées pour protéger la forêt contre les incendies ;
- La suppression d'un obstacle pouvant augmenter l'exposition à un risque ou créer une gêne pour la sécurité publique.

Les replantations compensatrices doivent être équivalentes aux haies ou boisements détruits. Elles doivent être composées d'essences locales ou adaptées aux conditions locales de sol et de climat.

SCENARIO 1 : MAINTIEN DE L'OCCUPATION ACTUELLE DES SOLS SUR LA ZONE D'ETUDE

La couverture forestière serait maintenue, ainsi que la fonctionnalité écologique du milieu.

SCENARIO 2 : CREATION D'UNE INFRASTRUCTURE NECESSAIRE A LA PROTECTION ET A LA MISE EN VALEUR DE LA FORET

Le classement en zone N du site permet l'implantation de constructions et d'installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages. Cependant, le classement du site en réservoir de biodiversité limite les possibilités de déboisement à la création d'infrastructures de protection et de mise en valeur de la forêt.

La mise en place de ce type d'infrastructures induirait la destruction partielle ou totale des boisements présents et à son artificialisation potentielle.

EFFETS NOTABLES PREVISIBLES SUR LES PAYSAGES

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

La suppression des boisements sur le site de projet pourrait induire des incidences paysagères importantes. Toutefois, le site de projet n'est pas visible depuis les sites patrimoniaux à proximité. Il est également éloigné des chemins de randonnées et n'est donc pas facilement accessible.

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur les paysages sont jugées négatives, de niveau faible.

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Le tableau suivant synthétise les incidences induites par le projet d'implantation de parc éolien sur les paysages :

Tableau 8 : Synthèse des incidences sur la thématique « paysage » - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

ECHELLE	INCIDENCES POTENTIELLES INDUITES
ECHELLE ELOIGNEE	<ul style="list-style-type: none"> • Montagne Noire, plaine de Castres, plaine du Sor, cause de Labruguière, plateau d'Anglès ; • N126 au nord, N112 à l'est, D1012, aéroport de castres-Mazamet ; • Conurbation Castres-Labruguière-Mazamet • Monuments Historiques, sites classés, sites inscrits ; • GR 653, ville de Castres, de Saissac, de Hautpoul ou de Revel.
ECHELLE RAPPROCHEE	<ul style="list-style-type: none"> • Plaine du Sor, piémont du versant nord de la Montagne Noire, premiers reliefs de la Montagne Noire ; • Village de Saint-Ferréol ; • Monument Historique « Ferme de la Sabartié », sites classés, sites inscrits ; • L'ensemble UNESCO formé par la Rigole de la Plaine et la rivière le Laudot et la Rigole de la Montagne Noire, rattaché au Canal du Midi ; • De nombreux sentiers de petite randonnée.
ECHELLE IMMEDIATE	<ul style="list-style-type: none"> • Boisements de résineux et de feuillus, parcelles récoltées et parcelles de prairies ; • RD12, pistes forestières ; • Lieu-dit « Faury » ; • La zone tampon du site UNESCO « Rigole de la Montagne Noire » ; • Chemins de petites randonnées, circuit de découverte de la Montagne Noire, tour du Tarn à Cheval.
ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE	<ul style="list-style-type: none"> • Tour du Tarn à cheval, chemin de petite randonnée.

EXPOSE DES EFFETS NOTABLES SUR LES MILIEUX NATURELS ET LA BIODIVERSITE

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

La suppression des boisements sur le site de projet pourrait induire la destruction d'espèces sensibles et d'habitats naturels. Le maintien du réservoir de biodiversité sur les boisements autour permet néanmoins de réduire ces incidences potentielles.

Le déboisement de la zone de projet pourrait cependant entraîner la dispersion de la Mousse cactus, une plante invasive présente au droit du site.

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur les milieux naturels et la biodiversité sont jugées négatives, de niveau modéré.

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Tableau 9 : Synthèse des incidences sur la flore - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

FLORE
<ul style="list-style-type: none"> Risque de dissémination de la Mousse cactus, espèce invasive présente au droit de la zone d'étude.

Tableau 10 : Synthèse des incidences sur les habitats - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

HABITATS
<ul style="list-style-type: none"> Pas d'incidences majeures : l'implantation des éoliennes se fait au droit d'habitats à enjeu faible.

Tableau 11 : Synthèse des incidences sur les oiseaux - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

OISEAUX		
THEMES	NIVEAU DE RISQUE LES AU PROJET FINAL	
	EN PHASE TRAVAUX	EN PHASE D'EXPLOITATION
RAPACES MIGRATEURS DE PRINTEMPS	/	MODERE
		Risque de collision
PASSEREAUX MIGRATEURS D'AUTOMNE	/	MODERE
		Risque de collision
	MODERE	MODERE

PASSEREAUX MIGRATEURS D'AUTOMNE	Présence d'espèces patrimoniales en nombre.	Risque de collision
PASSEREAUX NICHEURS	MODERE	/
	Risque de dérangement et de destruction de nichées en période de reproduction.	
RAPACES NICHEURS	MODERE	MODERE
	Risque de dérangement et de destruction de nichées en période de reproduction.	Risque de collision
RAPACES HIVERNANTS	/	MODERE
		Risque de collision

Tableau 12 : Synthèse des incidences sur les chiroptères à forte valeur patrimoniale - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

CHAUVES-SOURIS			
ESPECES	ABONDANCE SUR SITE	ENJEUX	
		GITE	ACTIVITE
Barbastelle d'Europe	TRES FAIBLE	MODERE	FAIBLE A MODERE
Grande Noctule	TRES FAIBLE	FAIBLE A MODERE	FAIBLE A MODERE
Grand Rhinolophe	TRES FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE A MODERE
Minioptère de Schreibers	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODERE
Noctule commune	TRES FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Petit Rhinolophe	TRES FAIBLE	FAIBLE	FAIBLE
Rhinolophe Euryale	NEGLIGEABLE	TRES FAIBLE	FAIBLE

EXPOSE DES EFFETS NOTABLES SUR LA RESSOURCE EN EAU

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

La suppression des boisements pourrait augmenter le risque de ruissellement des eaux et ainsi induire la pollution de la ressource en eau, notamment au niveau du ruisseau de Sant. Le risque est néanmoins réduit par le maintien d'un réservoir de biodiversité sur les boisements autour du site.

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur la ressource en eau sont jugées négatives, de niveau faible.

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Le tableau suivant fait la synthèse des effets sur pourrait avoir la mise en place d'un parc éolien sur la ressource en eau en phase chantier :

Tableau 13 : Synthèse des incidences sur la ressource en eau (phase travaux) - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	INCIDENCES POTENTIELLEMENT INDUITES	NIVEAU
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	Des pollutions accidentelles et chroniques peuvent entraîner une dégradation temporaire de la qualité des eaux.	FAIBLE
USAGES DE EAUX	Des pollutions accidentelles et chroniques peuvent entraîner une dégradation temporaire de la qualité des eaux.	FAIBLE
VULNERABILITE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE	Augmentation temporaire de la vulnérabilité durant les travaux de terrassement.	MODERE

Le tableau ci-dessous synthétise les effets de la phase d'exploitation et définit l'incidence de projet de parc éolien sur les eaux :

Tableau 14 : Synthèse des incidences sur la ressource en eau (phase exploitation) - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	INCIDENCES POTENTIELLEMENT INDUITES	NIVEAU
MASSES D'EAU SOUTERRAINES	Les pollutions accidentelles peuvent avoir lieu au niveau des systèmes de transmission mécaniques. Leur faible qualité et leur gestion intégrée dans la conception de l'éolienne rendent ce phénomène peu probable.	NUL
USAGES DE EAUX		NUL

EXPOSE DES EFFETS NOTABLES SUR L'EXPOSITION AUX RISQUES

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

La suppression des boisements pourrait augmenter le risque de ruissellement des eaux pluviales et donc l'érosion des sols. Néanmoins, ce risque est réduit par le maintien du réservoir de biodiversité sur les boisements alentours (contrôle strict du défrichage).

La suppression du couvert boisé sur le site d'étude pourrait induire la diminution du risque incendie-feu de forêt à son droit.

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur l'exposition aux risques et aux nuisances sont jugées négatives, de niveau nul à très faible.

EFFETS NOTABLES IDENTIFIES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Le tableau suivant fait la synthèse des effets que pourrait avoir la mise en place d'un parc éolien sur les risques naturels et technologiques :

Tableau 15 : Synthèse des incidences sur l'exposition aux risques et aux nuisances - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

THEMATIQUES	INCIDENCES POTENTIELLEMENT INDUITES	NIVEAU
FEU DE FORET	<p>Etant un système électrique puissant, un incendie peut se déclarer au niveau des éoliennes. Le projet éolien se trouve au droit de boisements, propice au développement d'un feu.</p> <p>Or, la végétation rase entretenue au surplomb de chaque éolienne et autour des plateformes est peu favorable à la propagation d'un feu dans les abords du parc.</p> <p>De plus, plusieurs éléments sont mis en place afin d'éviter le développement d'un feu à l'extérieur du parc de faciliter l'accès aux secours : une coupure générale électrique unique, des voies de circulation suffisamment dimensionnées et entretenues pour permettre la circulation des engins de secours.</p>	NUL
FOUDRE	La probabilité que les éoliennes soient exposées à la foudre est la même que pour tout élément d'un bâtiment.	NUL
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES	Comme tout chantier, le transport de matières dangereuses sera limité au transport des hydrocarbures destinés au fonctionnement des engins de chantier. Ce transport se fera par voie routière.	NUL

MESURES PERMETTANT D'EVITER, DE REDUIRE ET SI POSSIBLE DE COMPENSER LES INCIDENCES NEGATIVES

MESURES ENVISAGEES PERMETTANT D'EVITER, DE REDUIRE ET SI POSSIBLE DE COMPENSER LES INCIDENCES SUR LES PAYSAGES

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur les paysages sont jugées négatives, de niveau faible et ne nécessitent pas la mise en place de mesures d'évitement et/ou de réduction.

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Tableau 16 : Mesures envisagées pour éviter, réduire, voire compenser les incidences induites par le projet sur l'environnement - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

TYPE DE MESURE	INTITULE
REDUCTION	Intégration des aménagements connexes
	Déviations des sentiers de randonnée pendant la phase chantier

MESURES ENVISAGEES PERMETTANT D'EVITER, DE REDUIRE ET SI POSSIBLE DE COMPENSER LES INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur les milieux naturels et la biodiversité sont jugées négatives, de niveau modéré.

L'étude d'impact sur l'environnement du projet éolien détaille des mesures spécifiques à la faune et la flore pour éviter, réduire, voire compenser les incidences négatives du projet sur les milieux naturels et la biodiversité.

Certaines de ces mesures sont globales (mise en place d'un cahier des charges environnementales, contrôle du ruissellement des eaux de pluie, travaux hors période sensible).

L'étude d'impact détaille également des mesures spécifiques aux chiroptères et à l'avifaune, les deux populations susceptibles d'être particulièrement touchées par la mise en place d'éolienne.

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Tableau 17 : Mesures envisagées pour éviter, réduire, voire compenser les incidences induites par le projet sur les milieux naturels - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Viallette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

TYPE DE MESURE	INTITULE
EVITEMENT	Exclusion des enjeux recensés de sensibilité forte à majeure pour l'implantation du projet
	Eviter l'implantation d'éoliennes dans les zones de risques les plus forts
	Choisir une configuration du projet éolien adaptée aux enjeux migratoires
	Choisir un modèle d'éolienne limitant les risques de collision
	Eviter la fragmentation des habitats
	Mesures pour éviter le risque de destruction d'espèces ou d'habitats d'espèces en phase travaux
	Eviter les phénologies les plus vulnérables des chiroptères pour les travaux les plus impactant (déboisement notamment)
REDUCTION	Respect d'un cahier des charges environnementales
	Balisage des habitats sensibles proches de D5
	Contrôle des ruissellements et limitation des pollutions
	Eviter les travaux impactant pendant la période de reproduction
	Rendre inerte écologiquement les plateformes situées sous les éoliennes et limiter le défrichement autour des éoliennes
	Mise en place d'un balisage rouge la nuit
	Veiller à ce qu'aucune lumière ne reste allumée la nuit au niveau du parc éolien (hors balisage aérien)
	Enfouissement des lignes électriques
	Suivi de l'évolution des boisements de l'entourage du parc éolien
	Régulation des éoliennes pour les chiroptères, utilisée comme mesure de réduction de risques de collision des passereaux migrateurs nocturnes
	Mettre en place un système vidéo de détection en cas de danger de collision avec un oiseau
	Veiller à l'absence d'éclairage du parc
	Choix des modes d'ouvertures des milieux selon le type de boisement
	Mesures de régulation de l'activité des éoliennes
Autres mesures pour limiter la fréquentation des chauves-souris autour des éoliennes	
Eviter les travaux impactant pendant les périodes sensibles	
COMPENSATION	Compensation forestière du défrichement
	Mise en place d'un îlot de vieillissement
	Gestion d'habitats favorables à la reproduction des espèces de busards, à l'écart du projet éolien
	Pose de gîtes à chiroptères artificiels
ACCOMPAGNEMENT	Participation à un comité de suivi concerté des effets cumulés du développement éolien local
	Suivi du poste de chant de Noctule de Leisler (Mesure exceptionnelle à E3)

TYPE DE MESURE	INTITULE
SUIVI	Suivi de la mortalité de l'avifaune
	Mise en place d'un suivi comportemental de l'avifaune en migration (pré et postnuptiale) et en période nuptiale
	Suivi de la mortalité des chiroptères
	Suivi d'activité des chiroptères en nacelle

MESURES ENVISAGEES PERMETTANT D'EVITER, DE REDUIRE ET SI POSSIBLE DE COMPENSER LES INCIDENCES SUR LA RESSOURCE EN EAU

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur la ressource en eau sont jugées négatives, de niveau faible et **ne nécessitent pas la mise en place de mesures d'évitement et/ou de réduction.**

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Tableau 18 : Mesures envisagées pour éviter, réduire, voire compenser les incidences induites par le projet sur la ressource en eau - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

TYPE DE MESURE	INTITULE
REDUCTION	Gestion des eaux sur le chantier
	Réduction du risque de pollution accidentelle
	Préconisations à mettre en œuvre dans le cadre des travaux afin de protéger la ressource en eau

MESURES ENVISAGEES PERMETTANT D'EVITER, DE REDUIRE ET SI POSSIBLE DE COMPENSER LES INCIDENCES SUR L'EXPOSITION AUX RISQUES ET AUX NUISANCES

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE LA REVISION ALLEE (ECHELLE DU SITE OBJET DE LA REVISION ALLEE N°1)

Les incidences induites par la révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout sur l'exposition aux risques et aux nuisances sont jugées négatives, de niveau nul à très faible et **ne nécessitent pas la mise en place de mesures d'évitement et/ou de réduction.**

MESURES ENVISAGEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT (ECHELLE DE LA ZONE D'ETUDE)

Tableau 19 : Mesures envisagées pour éviter, réduire, voire compenser les incidences induites par le projet sur l'exposition aux risques et aux nuisances - Etude d'impact sur l'environnement - Projet de parc éolien de la Vialette – VSB énergies nouvelles – Exen, Corieaulys, Fondasol, ONF – 2019

TYPE DE MESURE	INTITULE
REDUCTION	Gestion des excédents de matériaux et remise en état du chantier
	Gestion des eaux sur le chantier
	Réduction du risque de pollution accidentelle
	Bonnes pratiques de circulation sur le chantier et sur l'itinéraire d'acheminement des éléments du parc éolien
	Gestion des déchets produits lors de la phase chantier
COMPENSATION	Compensation forestière du défrichement
ACCOMPAGNEMENT	Suivi de chantier environnemental et PGCE

INCIDENCES DU PROJET SUR LES SITES NATURA 2000

La révision allégée du PLUi de la CC du Sor et de l'Agout concerne un site situé en **dehors d'un périmètre Natura 2000**. 2 Zones Spéciales de Conservation (ZSC) sont cependant présentes à moins de 10 km du site de projet : La ZSC « Montagne Noire occidentale » et la ZSC « Vallée de Lampy ».

La potentielle suppression des boisements au droit du site d'étude aura une incidence potentielle sur **les populations de chiroptères** (gîte et site de chasse). Cependant, peu de gîte ont été identifiés sur le site de projet. De plus, la conservation du massif boisé à proximité immédiate de la zone de projet garantit la conservation de zones de chasse pour les chiroptères.

Ainsi, les incidences de la révision allégée sur les sites Natura 2000 identifiés à proximité du site de projet sont jugées nulles.

COMPATIBILITE AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES DE RANG SUPERIEUR

Le projet de révision allégée doit être compatible avec un certain nombre de documents, plans et programmes de rang supérieur ou équivalent :

- Les dispositions déclinées par la **Loi Montagne** qui règlemente notamment la préservation des activités agricoles, pastorales et forestières et la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques de patrimoine naturel et culturel montagnard ;

- Le **SRADDET Occitanie** qui décline une règle concernant le maintien des continuités écologiques régionales ;
- La **charte du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc** qui vise à préserver les patrimoine naturels, paysagers et architecturaux du territoire ;
- Le **SDAGE Adour-Garonne** qui décline deux orientations qui concernent directement la procédure de révision allégée : Réduire les pollutions et améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau ;
- Le **SAGE Agout** qui décline 7 règles dont aucune ne concerne la procédure de révision allégée ;
- Le **PGRI Adour-Garonne** qui décline des objectifs visant notamment à réduire l'exposition des populations et des biens au risque inondation ;
- Le **SCOT Autan Cocagne** qui décline des objectifs de préservation de continuités écologiques et de préservation des paysages.

INDICATEURS DE SUIVI DES EFFETS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de la mise en place d'un dispositif de suivi de la procédure de révision allégée est de fournir des informations fiables et actualisées sur sa mise en œuvre et de suivre les incidences induites par sa mise en place sur l'environnement.

Les indicateurs proposés doivent être spécifiques, opérationnels et pertinents. Les indicateurs proposés pour le suivi de la procédure de révision allégée sont exposés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 20 : Indicateurs de suivi proposés – EVEN Conseil

THÉMATIQUES	INDICATEURS	ETAT 0	MISE A JOUR	SOURCES
Milieux naturels Biodiversité	Pourcentage (%) de boisements sur la zone de projet	100%	Annuelle	OSO
	Suivi de la population de <i>Campylopus introflexus</i>	/	Annuelle	Etude d'impact sur l'environnement Volet « Chiroptères »
	Pourcentage (%) de surface imperméabilisée sur la zone de projet	0%	Annuelle	OSO

THÉMATIQUES	INDICATEURS	ETAT 0	MISE A JOUR	SOURCES
	Suivi de mortalité sous les éoliennes (chiroptères)	0	Annuelle	Etude d'impact sur l'environnement Volet « Etude des habitats naturels et de la flore »
Ressource en eau	Etat chimique de la masse d'eau « Ruisseau du Sant »	NR		SDAGE Adour-Garonne
	Qualité de l'eau prélevée au niveau du captage du barrage du Pas de Sant	Conformité bactériologique et physico-chimique	Mensuelle	ARS